

<http://circsaintvalery.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1248>



# Cas COVID + dans l'école

- Administratif - Hygiène et santé à l'école - # COVID-19 -



Publication date: lundi 12 octobre 2020



---

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

---

## Rappel procédure simplifiée :

1. Le directeur, l'IEN ou le chef d'établissement a connaissance d'un cas Covid confirmé chez un élève ou un personnel.
2. Il prévient par téléphone ou par mail la cellule Covid 76
3. La cellule Covid établit, en lien avec l'école ou l'établissement, la liste des contacts à risque.
4. L'établissement ou l'école remplit les fichiers d'identification du cas confirmé et des contacts à risques (nom, prénom, adresse électronique des responsables légaux)

 <b>Fiche d'informations cas positif</b>	 <b>Fiche d'informations recensement cas contact</b>
--	---

1. La cellule Covid :
  - complète les courriers fournis par la CPAM en y mentionnant le nom et le prénom de l'élève ou personnel placé en mesure d'isolement,
  - fait parvenir le courrier par mail au personnel concerné ou aux responsables légaux de l'élève concerné conformément à la procédure
  - ajoute en copie l'établissement ou l'école.